

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD224

présenté par
M. Savary, rapporteur

ARTICLE 15

À la première phrase de cet article, après le mot :

« représentatives »

insérer les mots :

« des salariés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.